

# ÉDITORIAL



**Michel Metz**  
Exercice libéral  
exclusif en  
implantologie  
Attaché hospitalier  
Chargé de cours  
au DU Strasbourg

## Pourquoi la « démarche qualité » ?

**N**otre profession tarde à mettre en place la démarche qualité dans les cabinets dentaires. Certains de nos voisins européens (Allemagne, Pays nordiques) ont franchi le pas depuis longtemps, certains dès leurs études, et ce processus est considéré par eux comme indispensable au fonctionnement sécuritaire et rationnel de leur pratique, sans qu'ils en ressentent des contraintes particulières. Dans le monde médical, les structures de soins (hôpitaux, cliniques, Ehpad) l'ont adoptée depuis 2001 et il en va de même pour de nombreux autres corps de métier. D'un point de vue économique, la quasi-majorité des firmes industrielles y ont recours car la non-qualité représente près de 15% de perte du chiffre d'affaires. Pourtant, en France, la médecine et la dentisterie résistent du fait d'une méconnaissance de la démarche qualité et les réflexions les plus courantes sont « *c'est trop compliqué, c'est lourd à mettre en place, je n'ai pas le temps pour cela* ».

Il est vrai que notre profession fait actuellement l'objet de contraintes oppressantes et chronophages et que la morosité ambiante ne prédispose pas à se lancer dans un projet de démarche qualité souvent perçu comme confus.

La démarche qualité correspond à l'ensemble des actions qui permettent d'optimiser notre environnement professionnel pour exercer notre art au fauteuil dans les meilleures conditions possibles, que ce soit d'un point de vue ergonomique ou d'un point de vue sécuritaire. Cette démarche relève de notre responsabilité ordinale et réglementaire.

Nous devons faire preuve d'un nouvel état d'esprit, en particulier pour notre activité d'implantologie qui focalise toutes les attentions dans une période où la remise en question de la qualité de nos prestations est de plus en plus fréquente.

Est-il besoin de rappeler que notre actuel ministre de la Santé a été présidente du collège de la Haute Autorité de Santé en 2016 et 2017, que les

écrits qui nous sont recommandés pour la démarche qualité doivent respecter les référentiels de cet organisme et que le législateur aura ten-

Cette démarche relève de notre responsabilité ordinale et réglementaire.

dance à adopter une attitude de plus en plus coercitive vis-à-vis de celles et ceux qui ne la respecteront pas...

Je remercie infiniment Isabelle Seckler et Patrick Bonne de nous avoir permis d'exercer notre profession dans un environnement plus structuré et plus efficace en mettant en place dans notre cabinet les fondements de la démarche qualité et je vous invite à en découvrir l'esprit dans les articles qui suivent. ■